



la synthèse

Conseil économique et social
de la Région Ile-de-France

Le développement de la coopération décentralisée de la Région Ile-de-France avec le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (groupe BRIC) ainsi qu'avec le Mexique



Propositions / Suggestions

• RAPPORT présenté par M. Jean KIEFFER, au nom de la commission de l'action européenne et internationale / 17 octobre 2007

Parmi les nouvelles coopérations définies par le rapport-cadre du Conseil régional du 19 novembre 2004¹, figurent la coopération avec les grands pays émergents du groupe BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) et avec le Mexique. Dans ce contexte le CESR a tenu à «réaliser un état des lieux des premières mesures mises en place et définir celles favorisant une politique de coopération efficace de la Région avec des collectivités territoriales des pays émergents». Il formule des propositions pour renforcer le développement des relations du Conseil régional ainsi que les échanges de l'Ile-de-France avec ces grands pays émergents qui vont faire face à de nombreux défis, notamment en termes de développement durable.

Il n'existe pas de définition internationale reconnue de "l'émergence". La croissance en volume du PIB ne peut à lui seule être le baromètre. On considère généralement que les pays émergents sont des "pays en développement" qui pratiquent, d'une manière plus ou moins efficace, l'économie de marché avec trois critères, le niveau des richesses (revenu par tête inférieur de 70 % au niveau moyen des pays de l'OCDE), la participation croissante aux échanges internationaux de produits manufacturés et l'attraction exercée sur les flux internationaux de capitaux.

LES PARTICULARITÉS DES CINQ GRANDS PAYS ÉMERGENTS ÉTUDIÉS

Présenter le développement de ces cinq pays émergents était nécessaire pour permettre les comparaisons entre eux et avec la France. Ont été étudiés la population, l'économie, le commerce extérieur et le bilan énergétique². L'Inde est aujourd'hui le pays le plus jeune du monde (50 % de sa population a moins de 25 ans, alors que la population de la Chine connaît un vieillissement, conséquence de la loi « une famille, un enfant »). Tous ces pays ont une balance commerciale positive avec la France, à l'exception du Mexique. La Russie et le Mexique consomment moins d'énergie qu'ils n'en produisent.

Le rapport du CESR présente aussi un aperçu de l'organisation administrative et de la situation sociale des ces cinq pays.

Le Brésil est une république fédérale avec 26 Etats et un District fédéral (Brasilia). En 2004, 33,4 % de sa population vivait en dessous du seuil de pauvreté contre 48 % en 1991.

“ L'Inde est aujourd'hui le pays le plus jeune du monde (50 % de sa population a moins de 25 ans... ”

En Russie, la Constitution de 1993 répartit le pouvoir entre la Fédération et 89 « sujets » (Républiques, Territoires, Régions, Villes, Région et Districts autonomes). La population russe comprend 128 nationalités. Les écarts régionaux de revenus sont passés de 1 à 5 (à la fin de la période soviétique) à 1 à 20 (en 2000).

L'Union indienne est une fédération de 28 Etats et 7 Territoires. La population urbaine indienne est la plus importante du monde (300 millions de citoyens en 2003 même si près des deux-tiers de la population vivent à la campagne). ◆

1 - Rapport-cadre et délibération du Conseil régional CR 39-04 du 18 novembre 2004, relatifs aux « orientations de la politique de coopération décentralisée et des actions européennes et internationales de la Région Ile-de-France »

2 - Chiffres tirés de l'atlas économique et politique mondial (l'ATLASECO) du Nouvel Observateur (2006)

↳ L'organisation administrative actuelle de la République Populaire de Chine est l'héritière d'un appareil d'Etat et d'un système bureaucratique de longue tradition, avec un découpage en cinq niveaux administratifs interdépendants. Les écarts entre les paysans les plus pauvres et les citoyens ne cessent de grandir (130 millions de personnes vivent en dessous du seuil d'indigence).

Le Mexique est une fédération constituée de 20 Etats (plus le district fédéral de Mexico, qui constitue la deuxième plus grande conurbation au niveau mondial, derrière Tokyo-Okahama, un Mexicain sur quatre y vivant). Le taux de sous-emploi est estimé à environ 30 % de la population active.

LES ÉCHANGES COMMERCIAUX, SCIENTIFIQUES, ÉDUCATIFS AVEC CES CINQ PAYS ÉMERGENTS

La Région-capitale joue dans l'économie nationale un rôle bien supérieur à sa part dans la production et la consommation nationales. L'Ile-de-France conserve de très loin sa place de première région exportatrice bien que l'évolution des dernières années fait apparaître une diminution régulière de la part de l'Ile-de-France dans les importations nationales (30 % en 1999 à 25,1 % en 2004). L'économie francilienne est confrontée à un choc de transition commerciale de grande ampleur même si l'expertise de la Région en matière d'aménagement urbain et le choix du développement durable peuvent répondre aux préoccupations de ces pays émergents (pression de l'urbanisation et menaces sur les équilibres écologiques³).

Les actions de coopération culturelle, scientifique et technique représentent non seulement un enjeu en soi, mais également un atout pour les entreprises françaises. Les grandes écoles et les universités franciliennes souhaitent des relations plus étroites avec la Région Ile-de-France afin d'aborder notamment les questions liées aux étudiants étrangers (accueil, logement, etc.). Par ailleurs, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) assume différentes missions, gérant 74 établissements scolaires à l'étranger et ayant une convention avec 178 autres établissements.

Le Brésil est porté, comme la Russie, par les cours des matières premières, et a constitué un matelas agro-alimentaire et de ressources naturelles énergétiques. Le Brésil joue un rôle important au sein du MERCOSUR. Le Brésil est le principal marché de la France en Amérique latine, les biens d'équipement constituant le premier poste d'exportation de la France vers le Brésil,

avec une part de 40 %. Le Brésil se situe au rang de 26^{ème} fournisseur de la France (12^{ème} rang des clients du Brésil). Il est également le premier partenaire de la France en Amérique latine pour la coopération culturelle scientifique et technique.

Depuis une douzaine d'années, la Russie connaît une évolution très importante et rapide, marquée par un effet de concentration économique très fort mais très contrôlé par la puissance centrale russe. Le commerce de la Russie avec l'Union européenne se caractérise par une forte asymétrie (exportations de matières premières et importations de biens d'équipement, de produits transformés et d'agroalimentaire). La coopération avec la France est particulièrement dynamique dans le domaine culturel et bénéficie d'une forte visibilité. La nouvelle loi russe sur l'éducation prévoyant l'apprentissage d'une seconde langue devrait bénéficier au français. La coopération au niveau de l'enseignement supérieur donne d'excellents résultats. La France accueille environ 2 300 étudiants russes (avec l'objectif de tripler ce chiffre). La coopération scientifique (sciences de la nature et technologies de pointe) occupe une place importante dans ces échanges.

L'Inde est un continent très centré sur lui-même et qui connaît toujours les difficultés structurelles liées au système des castes. L'Inde aura sans doute besoin de dix ans pour réaliser un rattrapage industriel à la chinoise. Les services constituent une question centrale pour l'Inde du fait de l'importance de ses activités de services (négociations multilatérales de l'OMC). L'Inde est membre, au même titre que la Chine, de l'Association des Nations du Sud-est Asiatique (ASEAN). Les échanges avec l'Inde restent modestes par rapport à ceux de la Chine, par exemple. Ils sont cependant en progression (39^{ème} client de la France). Les relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'Inde constituent une priorité pour la France même si ces relations restent très faibles, compte tenu de ce que représente ce pays.

La Chine souhaite, comme l'Inde, renforcer ses relations commerciales avec les pays de l'ASEAN. Elle se situe au 7^{ème} rang de nos fournisseurs. Le solde bilatéral, négatif, est le premier des déficits contractés avec un pays étranger. Les crédits de coopération culturels, scientifiques et techniques consacrés à la Chine font de ce pays notre premier partenaire en Asie, après le Vietnam. La coopération linguistique, bien que mobilisant près du tiers des financements, n'a eu jusqu'à présent qu'un effet marginal sur la

situation du français en Chine. Les relations entre scientifiques et organismes de recherche des deux pays sont denses, en particulier dans les domaines prioritaires communs (sciences de la vie, spatial, mathématiques appliquées, TIC, environnement).

Le Mexique a adhéré au GATT en 1986, et son ouverture internationale s'est confirmée avec son adhésion à l'ALENA en 1994. La France serait ainsi, sur la période 1999-2004, le 7ème investisseur au Mexique. La coopération culturelle, scientifique et technique de la France avec le Mexique en fait le deuxième partenaire en Amérique latine, après le Brésil, et tend à donner une image rénovée de la France (potentiel scientifique et technologique et richesse de sa création artistique contemporaine).

LES GRANDS PRINCIPES ET LES ACTEURS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

La loi d'orientation du 6 février 1992⁴ a abouti à un début de la reconnaissance par les autorités nationales de ces actions de « coopération décentralisée » avec des collectivités territoriales étrangères. Mais il a fallu attendre la loi Thiollière du 2 février 2007⁵ pour supprimer la notion de « limites de compétences », la coopération décentralisée devenant une compétence à part entière des collectivités locales.

L'État est avant tout le garant de la légalité des actions menées par les collectivités territoriales mais peut aussi contribuer à l'élaboration de stratégies locales de coopération décentralisée, soutenir certaines actions présentant un intérêt particulier au regard de ses propres priorités (appui institutionnel, eau et assainissement, NTIC) et assurer un rôle d'accompagnement. Le ministère des Affaires étrangères a réformé, début 2007, le dispositif d'aide à la coopération décentralisée, le soutien de l'État à la coopération décentralisée répondant à trois nouvelles priorités (simplification, partenariat et complémentarité).

Les partenaires français de la coopération décentralisée sont non seulement les organes de l'État de suivi et de coordination de la coopération décentralisée mais aussi les organisations représentatives des collectivités territoriales.

Mais, au-delà de la coopération décentralisée, il ne faut pas oublier le rôle d'autres partenaires français dans le contexte plus global du rayonnement international, qu'il s'agisse des DRCE, d'UBIFRANCE, de l'Espace Emploi International, des CCI et du CNRS. De même, l'Union européenne a développé différents

instruments de coopération dans le cadre de sa politique de relations extérieures et différents programmes communautaires sont ouverts à la participation de pays extérieurs à l'Union, cette dernière ayant signé un accord particulier avec chacun de ces grands pays émergents.

LES ACTIONS MENÉES EN ÎLE-DE-FRANCE AVEC CES PAYS ÉMERGENTS DU GROUPE BRIC

Les actions menées par la Région Ile-de-France avec des collectivités territoriales du groupe BRIC, s'inscrivent dans les lignes directrices de sa politique internationale, tant en ce qui concerne le nouveau cadre de l'appui au développement international des entreprises (découlant du SRDE), que celui de l'accompagnement d'événements et rencontres professionnelles, du rayonnement international et de la coopération décentralisée. Si la Région a déjà engagée une importante coopération décentralisée avec Sao Paulo, les interrogations subsistent en ce qui concerne les perspectives de coopération décentralisée dans les autres pays émergents étudiés, qu'il s'agisse de Moscou, New Delhi, Pékin, Shanghai ou Mexico.

Parallèlement, la plupart des Conseils généraux franciliens ont développé des actions de coopération décentralisée dans l'un ou plusieurs de ces cinq grands pays émergents, à l'exemple de ce qu'ont réalisé les Départements des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne et du Val d'Oise ainsi que la Ville de Paris.

Enfin, il est apparu utile de préciser les actions d'autres Régions françaises en direction de ces grands pays émergents, certaines n'ayant pas développé de relations spécifiques avec ces grands pays émergents mais ayant mis en place des dispositifs plus généraux, susceptibles d'être également utilisés dans le cadre des BRIC et du Mexique, par exemple. D'autres, en revanche, ont engagé des actions davantage ciblées sur ces cinq pays.

CONCLUSION ET PROPOSITIONS DU CESR

L'évolution des grands pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine et Mexique), qui investissent de plus en plus à l'étranger et qui recherchent des implantations pour leurs sièges européens, représente un enjeu important pour l'Ile-de-France.

Par ailleurs, les contradictions entre une vision européenne, nationale et régionale qui renforce les préoccupations environnementales (éco-région) et la

4 - Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à « l'administration territoriale de la République »

5 - Loi n° 2007-147 du 2 février 2007, relative à « l'action extérieure des collectivités territoriales et de leurs groupements », dite " loi Thiollière "

→ Le développement de la coopération décentralisée de la Région Ile-de-France avec le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine (groupe BRIC) ainsi qu'avec le Mexique

volonté de développement des entreprises issues de ces pays émergents doivent conduire la Région Ile-de-France à trouver des moyens propres à les surmonter.

Ainsi, la Région Ile-de-France doit conjuguer au mieux les effets de la loi Thiollière et les évolutions nécessaires en terme de renforcement de l'attractivité

internationale de l'Ile-de-France, d'actions de rayonnement à l'international et d'appui à l'exportation (récente déclinaison du SRDE qui favorise le soutien aux plans stratégiques des PME-PMI, notamment pour leur développement à l'international).

Les propositions du CESR



Anticiper les développements futurs :

- > faciliter la mise à disposition ou la réalisation d'études sur chacun de ces grands pays émergents afin de répondre aux attentes de l'artisanat et des TPE-PME souhaitant avoir une activité exportatrice, en lien avec les grandes filières prioritaires, telles que définies par le SRDE ;
- > faire procéder à une analyse des investissements et projets d'investissement en provenance des pays étudiés afin d'en tirer des enseignements pour la définition de ses politiques d'appui au développement économique et de l'emploi en Ile-de-France ;
- > développer, en complément des actions de prospection menées notamment par l'ARD et les chambres consulaires, un système d'appui et d'accompagnement aux entreprises ciblé sur les filières prioritaires définies par le SRDE afin de pérenniser leur activité dans les pays émergents ;
- > prendre en compte, dans ce nouveau dispositif du Conseil régional, les TPE et les entreprises artisanales ;
- > contribuer à la création en Inde, en coordination avec les autres acteurs franciliens concernés, d'une structure opérationnelle destinée à saisir les opportunités dans ce pays, la même politique pouvant être appliquée aux autres pays étudiés.

Créer un « Comité des échanges Paris Ile-de-France » avec chacun de ces pays émergents :

- > Mettre en place, pour chaque pays étudié, une structure dans laquelle la Région Ile-de-France assume un rôle de coordination, permettant de mobiliser les acteurs franciliens sur les priorités sectorielles ainsi dégagées (tenant compte de la nouvelle stratégie régionale de rayonnement international) ;
- > Rassembler au sein de chaque « Comité des échanges Paris Ile-de-France - Brésil (Russie - Inde - Chine - Mexique) », des représentants de tous les acteurs franciliens et étrangers intéressés par ce pays ;
- > Chaque Comité des échanges aurait vocation à :
 - réaliser par un bilan des actions de l'ensemble des partenaires agissant dans ces pays,

- élaborer une Charte de développement des échanges (objectifs notamment éthiques, économiques, sociaux et environnementaux, susceptibles d'être poursuivis par l'ensemble des acteurs signataires),
- organiser des manifestations, propres à chaque pays étudié, pour promouvoir ces échanges (idée de lancer cette nouvelle démarche avec un week-end consacré par la Région à « l'Ile-de-France et les grands pays émergents », dans un lieu symbolique et accessible au plus grand nombre.

Aider à nouer des partenariats et développer les échanges avec ces grands pays émergents :

- > prendre en compte la demande accrue d'accueil et d'échanges de jeunes provenant de grands pays émergents (tels que ceux du groupe BRIC ou du Mexique) ;
- > participer à la mise en place et à la gestion de Volontaires Internationaux en Entreprise (VIE), en partenariat avec UBIFRANCE, dans ces cinq pays émergents ;
- > Apporter une aide à l'organisation de manifestations à décliner pour chaque ville ou région étrangère ciblée (« le savoir-faire de Paris Ile-de-France à Sao Paulo », pour prendre un exemple).
- > Organiser des séminaires et des visites pour faciliter l'accès des TPE-PME et des entreprises artisanales à une information et une formation ciblées.

Développer la promotion du savoir faire francilien dans les pays émergents :

- > Créer une association rassemblant la Région et les Départements, les entreprises et tous les acteurs franciliens concernés, dont la vocation serait de créer une marque « Paris Ile-de-France » et de labelliser les produits, les études, etc. réalisés à « Paris - Ile-de-France ».
- > S'impliquer, en liaison avec ses partenaires de l'Etat et des Départements, dans la promotion de cette marque « Paris - Ile de France ».
- > Contribuer, par des travaux universitaires, à la promotion internationale de cette marque valorisant le savoir-faire francilien. ■